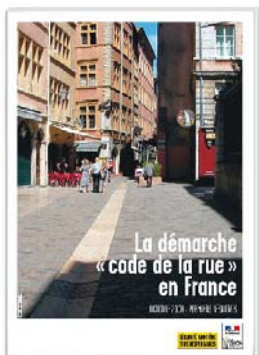


La démarche « Code de la rue »



La démarche « Code de la rue en France »

Octobre 2008 – premiers résultats

Plaquette téléchargeable

La démarche code de la rue, initiée en avril 2006, a produit ses premiers résultats par une évolution du code de la route avec le décret 2008-754. Elle est présentée dans la plaquette ci-jointe (principe de prudence, zone de rencontre, double sens cyclable...). Le Certu a animé le comité technique.

La démarche se poursuit. D'autres évolutions sont en instruction.

Éditeur : Certu (octobre 2008)
8 pages
en téléchargement gratuit
Versions française et anglaise

Auteurs : DSCR et Certu



Les zones de circulation particulières en milieu urbain

Aire piétonne – zone de rencontre – zone 30 :

Trois outils réglementaires pour un meilleur partage de la voirie

Plaquette en vente ou téléchargeable

Le décret 2008-754 du 30 juillet 2008 présente les premiers résultats de la démarche code de la rue. Il introduit la zone de rencontre, modifie l'aire piétonne et la zone 30. Le document proposé présente une synthèse permettant une lecture comparée des réglementations de ces trois zones de circulation particulière. Il précise la nouvelle procédure pour la prise des arrêtés zone 30 et zone de rencontre, enfin il présente pour chaque zone une lecture commentée du texte réglementaire ainsi que les premières recommandations sous forme de trois fiches techniques.

Éditeur : Certu (novembre 2008)
Référence : OU00608
26 pages – Prix de vente : 15 €
Plaquette également disponible
en téléchargement gratuit

Auteur : Certu



Ville et vélo

Fiche n°6 : Les doubles sens cyclables

Fiche technique téléchargeable

Il s'agit de la 6^e fiche d'une série présentant simplement quelques éléments sur le vélo en ville. Pour en savoir plus, on se référera aux recommandations pour les aménagements cyclables :

http://www.certu.fr/catalogue/p475/RECOMMANDATIONS_POUR_LES_AMENAGEMENTS_CYCLABLES/product_info.html

Éditeur : Certu (janvier 2009)
2 pages
en téléchargement gratuit

Auteur : Certu

La démarche « Code de la rue »



Éditeur : Certu
(décembre 2008 à août 2009)
6 à 8 pages
en téléchargement gratuit

Zones de circulation apaisée

Fiches documentaires téléchargeables

Fiche n°1 : La généralisation des Zones 30 L'exemple de Lorient, la ville des « quartiers tranquilles » (décembre 2008)

Lorient, 68 000 habitants, est l'une des premières villes de France de cette taille qui aura réalisé la généralisation de la zone 30 pour plus de 90 % de sa voirie fin 2009. Cette fiche exemple vise à retracer le processus en cours ayant conduit à cette généralisation qui rencontre la satisfaction des habitants de cette ville.

Fiche n° 2 : Aire piétonne, zone de rencontre, zone 30 : quels domaines d'emploi ? (août 2009)

Fiche n° 3 : Mise en conformité des aires piétonnes et zones 30 existantes (août 2009)

Auteur : Certu



Éditeur : Territorial presses
(janvier 2009)
4 pages
en téléchargement gratuit

Zone 30 et zone de rencontre : La généralisation des doubles sens cyclables

Ouvrages de TechniCités

Plaquette téléchargeable

Le double-sens cyclable est une rue à double-sens dont un sens est réservé aux cycles. Cet outil d'aménagement n'est pas nouveau : ses avantages, tant sur le plan du confort que de la sécurité ne sont plus à démontrer.

Le décret du 30 juillet 2008 contribue à son développement en instituant un principe de généralisation dans les zones 30 et les zones de rencontre.

Auteur : Certu



Éditeur : Territorial presses
(janvier 2009)
8 pages
en téléchargement gratuit

La sécurité des aménagements cyclables

Ouvrages de TechniCités

Plaquette téléchargeable

Les enseignements issus des réalisations ont permis ces dernières années l'émergence de recommandations techniques propres à chaque aménagement cyclable. Leur mise en œuvre progressive sur le terrain par les collectivités contribue au développement de la pratique du vélo et à la constitution d'un véritable réseau cyclable. Aujourd'hui, de nombreuses réalisations bénéficient d'un recul suffisant pour mener des études accidentologiques, voire des évaluations, et en tirer les principales conclusions.

Cette fiche vise à présenter une synthèse des résultats des études menées par le CERTU et les CETE en partenariat avec les collectivités territoriales ces dernières années pour le compte de la Sécurité routière.

Auteur : Certu

La démarche « Code de la rue »



Éditeur : Certu
(décembre 2008)
en téléchargement gratuit
Versions française et anglaise

Savoirs de base en sécurité routière

Série de fiches techniques téléchargeables

Cette série de fiches « savoirs de base » en sécurité routière a été financée par la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières (DSCR) du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

Elle rassemble les principales connaissances acquises pour chacune des thématiques de la sécurité routière en milieu urbain. Ces fiches ne remplacent pas les différents ouvrages existant; en revanche, elles les évoquent en références bibliographiques afin de permettre au lecteur un approfondissement du sujet.

Chaque fiche renvoie sur d'autres de la même série pour les sujets associés à la problématique traitée.

Ces fiches sont destinées à un large public, et plus particulièrement aux services opérationnels des collectivités et de l'État.

D'autres fiches viendront enrichir régulièrement la série au fur et à mesure de leur élaboration. Des versions actualisées seront aussi proposées en fonction de l'évolution de l'état des connaissances et de la réglementation sur les différents sujets. Les fiches proposées sont issues d'une mise à jour de décembre 2008 à l'exception de la fiche sur les personnes à mobilité réduite en cours de révision.

Auteur : Certu



Éditeur : Certu
(janvier 2009)
ISSN : Certu/RE--08-31--FR
ISSN : 1263-2570
28 pages
en téléchargement gratuit

Déplacement des déficients visuels en milieu urbain

Analyse des besoins en sécurité, localisation et orientation, et pistes d'évolution

Rapport d'étude téléchargeable

Aires piétonnes, zones 30, pistes cyclables, réintroduction du tramway sont des concepts d'aménagements qui visent à une réappropriation de l'espace-rue par les modes alternatifs à la voiture.

Il importe de mieux connaître le ressenti et le vécu des personnes aveugles et malvoyantes (PAM) sur les cheminements qui peuvent s'avérer difficiles pour elles et d'en dégager des pistes d'évolution.

Afin d'appréhender cette dimension, le Certu a confié au laboratoire THIM de l'université Paris VIII, une étude réalisée sous forme de groupes de parole impliquant des volontaires déficients visuels. Elle a été complétée par des ateliers ambulatoires sur des sites présentant des configurations potentiellement difficiles.

Auteur : Certu

La démarche « Code de la rue »



Éditeur : Certu
(août 2008)
ISRN : Certu/RE--08-18--FR
ISSN : 1263-2570
26 pages
en téléchargement gratuit

Généralisation des doubles sens cyclables pour les voiries de type zone 30

Le cas de Illkirch-Graffenstaden

Rapport d'étude téléchargeable

Ce travail s'inscrit dans la démarche du code de la rue. L'objet de cette étude est de nourrir les réflexions, en apportant des éléments objectifs sur une généralisation des doubles sens cyclables à partir d'une étude de cas : Illkirch Graffenstaden. En effet cette commune de 25 000 habitants présente la particularité d'avoir maintenu la circulation des cyclistes à double sens dans ses 25 à 30 voies à sens unique. Ces voies sont des voies de desserte à vitesse et trafic modérés de type « zone 30 ».

Au cours des cinq dernières années, il n'y a pas eu d'accident corporel impliquant un cycliste localisé sur les voies faisant l'objet de l'étude.

La peinture verte n'est plus utilisée au niveau des intersections pour éviter toute ambiguïté concernant le régime de priorité.

L'observation du fonctionnement et l'analyse de la sécurité permettent de conclure à la bonne adéquation de ce type d'aménagement dans un contexte de voies à circulation apaisée de type zone 30.

Auteur : Cete de l'Est



Éditeur : Certu
(octobre 2009)
ISRN : Certu/RE--08-04--FR
ISSN : 1263-2570
84 pages
en téléchargement gratuit

Les zones de rencontre en Suisse et en Belgique

Réglementation et exemples de réalisations

Rapport d'étude téléchargeable

Le Code de la route français dispose depuis 2008 d'une nouvelle zone de circulation particulière : la zone de rencontre, ouverte à tous les modes de transport, permet aux piétons de se déplacer sur l'ensemble de la voirie tout en bénéficiant de la priorité sur tous les véhicules.

Les réflexions préalables à la définition de ce chaînon manquant entre la zone 30 et l'aire piétonne se sont largement appuyées sur les expériences étrangères, en particulier de la Suisse et de la Belgique, qui ont respectivement adopté la zone de rencontre en 2002 et 2004. Les similitudes de la définition réglementaire de la zone de rencontre dans nos trois pays – priorité donnée aux piétons, limitation des véhicules à 20 km/h, stationnement autorisé uniquement sur les emplacements prévus à cet effet – permettent doré et déjà de bénéficier du recul de la Suisse et de la Belgique en matière d'instauration et d'aménagement de zones de rencontres.

Ce rapport d'étude synthétise la réglementation. Il présente quelques exemples de réalisations dans ces deux pays. Il montre ainsi qu'au-delà des analogies réglementaires, la zone de rencontre s'inscrit dans une réflexion plus vaste et plus ancienne sur le partage de l'espace public et les espaces à priorité piétonne. Les exemples illustrent comment peut s'organiser la mixité entre tous les usagers - piétons, cyclistes, usagers motorisés, transports en commun etc. - sur une partie de la voirie urbaine, et rendent compte de certaines possibilités d'aménagement qu'offre la zone de rencontre nouvellement introduite en France.

Auteur : Cete de l'Est

La démarche « Code de la rue »

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone : 04 72 74 58 00
télécopie : 04 72 74 59 00



Les activités

Le centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu) est membre du Réseau Scientifique et Technique du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Il est un lieu de production et de diffusion de méthodes et de techniques urbaines en aménagement. Il s'engage pour une ville durable au service des territoires urbains.

Le Certu associe ses partenaires pour produire des connaissances en adéquation avec leurs attentes et leurs besoins. Cette démarche d'écoute et d'action se décline dans le choix varié des supports (ouvrages, cahiers, cédéroms, fiches techniques) et des modes de diffusion (journées d'études et d'échanges, séminaires, sites internet, lettres d'informations, formations). Il peut aussi intervenir à la demande de professionnels exerçant une activité dans son champ de compétence.

Les domaines d'intervention

Urbanisme et habitat
Ville et équipements publics
Mobilité et déplacements
Systèmes de transports
Voirie et espace public
Sécurité et circulation routières
Ville et environnement
Information géographique
Activités internationales
Développement durable
Ville accessible à tous
Déplacements et Urbanisme
Une voirie pour tous
Vulnérabilité urbaine et risques
Gouvernance et participation des citoyens
Développement des systèmes d'information

Certu 10 RelProd 09

Bon de commande

Nom _____

Organisme _____

Adresse de livraison _____

Adresse de facturation _____

Tél. : _____ Télécopie : _____ Mél. : _____

Centre d'études sur les
réseaux, les transports,
l'urbanisme
et les constructions
publiques

Certu

Édition, diffusion,
communication
Bureau de Vente

Référence	Titre	Quantité	Prix unité	Montant

Remise : minimum 10 exemplaires d'un même ouvrage : 30%

Total	
Port	4,00 €
Montant total	

Mode de règlement	
<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre du régisseur de recettes du Certu	<input type="checkbox"/> Carte bancaire (Visa – Eurocard – Mastercard)
<input type="checkbox"/> Virement ou mandat administratif à l'ordre du régisseur de recettes du Certu (le relevé d'identité bancaire sera indiqué en fin de facture)	Titulaire : _____ N° : ____ / ____ / ____ / ____ Expire fin : __ / __ Cryptogramme : ____ (les 3 derniers chiffres au dos de la carte)

Date :

Signature obligatoire :